

COURRIER DU MEDECIN VAUDOIS

***Tout ce que vous devez savoir
sur INTERNET***

Relations avec les caisses maladie

REVUE DE LA
SOCIÉTÉ VAUDOISE DE MÉDECINE

6

OCT.
1997

Déprimé?

«Ne laissez pas les événements ternir
votre joie de vivre»

Ana Obregon

Le leader mondial en matière de stress
et de maladies de civilisation



Biotonus
Clinique Bon Port

Clinique de médecine interne
21, rue Bon Port, CH-1820 Montreux
Tél. 021-963 51 01, Fax 021-963 77 95

1

Editorial

Appel de détresse

Les membres du comité de rédaction¹ du *Courrier du Médecin vaudois* ont épuisé leur stock d'idées et demandent qu'une relève se manifeste pour assurer la pérennité de votre «mensuel» préféré. Il est impératif que de nouvelles forces jeunes et imaginatives le rejoignent et se fassent connaître.

Nous savons que le CMV est apprécié de la plupart d'entre vous, ainsi que de nos partenaires, et même des médias qui reprennent parfois des extraits de nos articles. Pourtant, cet acquis est remis en cause et nous devons envisager de cesser la production du CMV au courant 1998.

Nous lançons donc un **APPEL** pour maintenir cet instrument indispensable à la communication interne de la SVM et pour développer un réel débat en son sein. Manifestez-vous (p/a) Secrétariat général) et rejoignez-nous! Nous avons besoin de vos idées.

Dans l'intervalle, les thèmes qui seront abordés dans les prochains numéros seront annoncés préalablement de manière à solliciter vos réactions ou celles de vos groupements de discipline médicale. Ainsi, le prochain numéro (novembre 1997) sera consacré aux «assistantes sociales» et à leur volonté de développer la collaboration avec le corps médical. Quant à celui de décembre, il sera consacré aux réactions, commentaires et questions que vous aura suggérés le présent numéro. Exprimez-vous sur votre propre expérience d'Internet, présentez le site que vous développez, posez vos questions, etc. Eh oui! très bientôt, vous ne pourrez plus vous passer de votre ordinateur dans votre cabinet, où il deviendra un véritable **outil d'aide à la décision**.

Nous entrons dans le monde de la communication, dans le monde d'Internet. Renforçons donc, si vous le voulez bien, le dialogue! Vous trouverez, à cet égard, plusieurs demandes et suggestions de notre part dans le présent numéro.

Bonne lecture et faites vivre VOTRE «*Courrier du Médecin vaudois*».

Daniel Petitmermet

¹D^s Michel Burnier, Jacques Besson, Davor Komplita, Daniel Laufer, Jean-Pierre Randin, Patrick Rosselet, M. Daniel Petitmermet.

Sommaire

1

Editorial

3

Dossier

Un nouveau monde à découvrir: «World Wide Web»

Internet pour le corps médical

Health-Info-Net

11

Le coin du banquier
Vivez votre banque autrement

12

Relations avec les caisses

14

Opinion

Un peu de professionnalisme, s.v.p.!

17

Communiqués

19

Calendrier médical vaudois

Prochaines parutions:

N° 7/97
12 novembre 1997
(délai rédactionnel:
20 octobre 1997)

N° 8/97
17 décembre 1997
(délai rédactionnel:
24 novembre 1997)



COURRIER
DU MEDECIN
VAUDOIS

Centrale romande d'achat pour le médical et le laboratoire
Installation de cabinets – Service après-vente médico-technique

Laissez-nous vous soigner!

ROMEDIC SA

Route Aloys-Fauquez 60 – Case 22 – 1000 Lausanne 8
Tél. 021/646 40 36 – Fax 021/646 62 68

Interprétation moderne d'un classique!



Spiricort®
Prednisolone



Comprimés filmés
contre le goût amer



Entaille
pour un dosage précis



Dosages à 5, 20 et 50 mg

C Prednisolone. Comprimés: 5 mg, 20 mg, 50 mg. **I** Fièvre rhumatismale aiguë, polyarthrite chronique évolutive, hépatite aiguë et chronique, asthme bronchique grave, syndrome néphrotique, leucémie lymphatique aiguë, états allergiques sévères. **P** Dose totale le matin; au début: 30–60 mg/j., cas graves: 50–100 mg/j.; entretien: 5–7,5 mg/j., enfants: réduire la dose selon la gravité de l'affection. **CI** Tuberculose, ulcère gastro-duodéal, syndrome de Cushing, ostéoporose, hypertension, psychoses, vaccinations, infections mycosiques systémiques, herpès, hypertension intraoculaire; allaitement (doses élevées); < 1 an. **(E)** Pour de plus amples renseignements, se reporter au Compendium Suisse des Médicaments ou à notre service scientifique 062 398 24 61.

spirig

Spirig SA, 4622 Egerkingen

GAIN DE TEMPS, GAIN D'ARGENT, PLUS D'INDEPENDANCE

Gestion de cabinet médical: facturation, rappels, statistiques...

- *GALIEN'95, solution informatique performante conviviale et rapide*
- *GALIEN'95, coût de revient modeste, indépendant du chiffre d'affaire*
- *GALIEN'95, à tous point de vue, le meilleur choix!*

Prenez le temps d'une démonstration, contactez M^{lle} Anne Wertz

Axciel, Ch. des Pignets 1, CP 153, 1028 PREVERENGES
Tél. 021/802 58 00 – Fax 021/802 58 01 – E-mail Galien@Axciel.com

Dossier

Un nouveau monde à découvrir: «World Wide Web»

Un peu d'histoire

Comme son nom anglais l'indique, ce nouveau monde est un «tissu à envergure mondiale», composé d'un grand nombre de nœuds, tous reliés entre eux. Ce «tissu», gigantesque réseau donnant accès à une quasi-infinité d'informations, ne sort pas du néant. Il est le résultat d'une évolution qui part d'un réseau d'ordinateurs américains à but strictement militaire. Il s'agissait alors de transmettre des données de la manière la plus sûre d'un point à un autre. Une ligne directe concentre les informations et est sujette à des coupures, donc peu fiable. Au contraire, un réseau répartit les informations et offre une multitude de chemins de communication. Stratégiquement, un réseau est donc beaucoup plus difficile à anéantir.

Une fois ce tissu créé et le climat de guerre froide passé, le réseau militaire a été repris et élargi par les universités, touchant ainsi le monde entier. Après une période de gestation, où la plupart des connexions existent mais où les logiciels sont peu confortables et non standardisés, c'est l'avènement de «World Wide Web» (WWW) grâce à un langage de programmation (HTML) créé par le CERN afin d'améliorer le confort de connexion. Dès lors, la porte est ouverte à un développement fulgurant, appuyé par les grandes maisons de l'informatique qui y voient un potentiel d'utilisateurs gigantesque. L'ensemble de tous les réseaux locaux d'ordinateurs (INTRANET) interconnectés prend alors le nom d'INTERNET.

Le fonctionnement

Vue d'ensemble

L'ensemble des réseaux d'INTERNET forme le WWW. Il peut être comparé à l'ensemble des réseaux ferroviaires des pays du globe. A l'instar des réseaux ferroviaires qui ont des écarts

de voies standards, Internet utilise un langage de communication standard (TCP/IP) lui permettant d'échanger des données entre les différents réseaux.

Dans INTERNET, les réseaux sont connectés par lignes téléphoniques analogiques ou numériques (les rails). Tout réseau faisant office de nœud Internet contient un ou plusieurs serveurs (les gares permettant aux clients d'utiliser le réseau). Les serveurs sont eux-mêmes divisés en sites contenant des espaces-information.

Le fonctionnement est donc d'abord garanti par les fournisseurs de lignes (fournisseurs de rails). Pour la Suisse, il s'agit principalement de: Swiss Telecom, Global One (France Telecom, Deutsche Telecom, Sprint), British Telecom. Ils louent les lignes selon les besoins aux fournisseurs d'accès.

Ensuite, ces derniers (gestionnaires des gares) permettent aux clients d'entrer sur le réseau, de réserver un espace-information ou un site sur le serveur.

Le client se branche sur le serveur du fournisseur d'accès par l'intermédiaire de sa ligne téléphonique, d'un modem et d'un PC. Il paye la communication téléphonique lorsqu'il est en connexion.

Les limites de vitesse de transmission des informations

La vitesse de transmission est celle de l'élément le plus lent de la chaîne de transmission. Cette chaîne se compose des éléments suivants:

- *Le serveur visité*: Si un serveur est très occupé par d'autres utilisateurs Internet ou employé à d'autres tâches (par exemple machines universitaires), celui-ci ne peut envoyer les informations qu'au compte-gouttes selon un ordre de priorité déterminé.
- *La ligne INTERNET* entre le serveur visité et le serveur de base: la capacité de la ligne n'est pas infinie... Si les réseaux mondiaux sont saturés, la bande passante peut être très réduite. Cela est particulièrement sen-

Premier diagnostic sur l'Internet

Un diagnostic médical a été effectué en direct à des milliers de kilomètres de distance, sur le réseau Internet. Lorsque le jeune Oguzcan Babaoglu, âgé de 7 ans, est tombé lundi dans la cour de récréation de son école, à Istanbul, ses médecins ne sont pas parvenus à déterminer les raisons pour lesquelles il s'était fracturé la hanche. Ils ont alors utilisé un nouveau logiciel informatique pour numériser les radiographies sur un ordinateur et envoyer les images à deux spécialistes du Massachusetts General Hospital. Dans les minutes qui ont suivi, les spécialistes ont découvert qu'une tumeur était à l'origine de la fracture. Et, deux jours après, l'enfant était admis à l'hôpital de Boston, pour un traitement compliqué, quasiment impossible à obtenir dans son pays natal.

D'après le Dr Giles W. L. Boland, directeur de téléradiologie au Massachusetts General Hospital, il s'agit du premier diagnostic jamais établi en direct sur Internet. La Turquie est le seul pays travaillant avec le nouveau logiciel approuvé, il y a six mois, par la Food and Drug Administration.

AP

NQ, 16.7.1997

sible dans la période d'activité aux USA, soit entre 15 et 24 heures en Suisse. Par exemple: le serveur <http://www.xyz.com> a une connexion sur l'Internet par une ligne louée à 128 Kbit/s, 100 utilisateurs y sont connectés (128 000:100)... restent 1280 bit/s pour chaque utilisateur.

- **Le serveur de base:** tout comme le serveur visité, il peut aussi avoir à effectuer d'autres tâches.
- **La ligne téléphonique** jusqu'à l'utilisateur comprenant un **modem** (analogique ou numérique) à chaque extrémité: ces deux modems doivent être synchronisés pour que la vitesse de transmission soit optimale.
- **L'ordinateur de l'utilisateur:** s'il est occupé par d'autres accès Internet (par exemple plusieurs fenêtres actives dans Netscape) ou d'autres tâches (par exemple contrôle d'orthographe), il ne peut accepter les informations que très lentement.

Ce qu'on peut faire par le réseau Internet

Les possibilités offertes par INTERNET sont innombrables, en particulier dans les domaines suivants:

- Formation à distance: accès à des cours semblables à ceux offerts par les écoles par correspondance.
- Accès aux bibliothèques des hautes écoles polytechniques et universitaires: en général, il faut pour cela disposer d'un émulateur comme Telnet.
- Accès aux journaux qui, de plus en plus, publient simultanément dans le WWW. En utilisant des marques (bookmarks) judicieusement, cela permet de faire rapidement le tour des premières pages, question de se former une opinion, par exemple.
- Accès aux banques: consultation de la bourse, opérations bancaires à distance (opérationnel pour le Crédit Suisse, les autres banques devant suivre tout prochainement!).
- Accès aux forums de discussions (Newsgroups).
- Téléphone à l'étranger au tarif local: un bon nombre de logiciels (GlobalChat, WebPhone...) permettent d'établir une communication à l'étranger pour autant que la personne à contacter soit aussi en ligne. On peut prendre rendez-vous par E-mail ou utiliser des logiciels comme ICQ (téléchargeable chez <http://www.mirabilis.com>) permettant de voir qui est en ligne sur une machine. Ces téléphones passent par un serveur IRC.
- Publicité: certains fournisseurs d'accès donnent la possibilité de créer son propre site (prix selon les fournisseurs). Vos informations deviennent ainsi accessibles au monde entier! Comme il n'y a pas d'annuaire officiel du WWW, il faut s'inscrire auprès des annuaires les plus courants comme Yahoo, Alta Vista, Echo, etc. Ces inscriptions sont gratuites.
- Recherche ciblée d'informations: pour cela on utilise des moteurs de recherches (annuaires) comme Yahoo, AltaVista, Echo, etc. Cette activité est un art, car les possibilités sont absolument immenses. Les moteurs de recherches sont disponibles à partir des navigateurs.

La connexion à Internet

Le prix

Pour ceux qui disposent déjà d'un PC ou d'un Mac, le prix se compose de quatre éléments:

1. L'achat d'un modem: le montant de cet achat dépend de la vitesse de transmission du modem: 14,4 Kbit/s pour le bon marché, 64 Kbit/s au minimum pour une application professionnelle.
2. Le forfait d'utilisation au fournisseur d'accès (abonnement): le prix de l'accès est calculé en fonction

Liste des providers ayant un point d'accès à Lausanne

Concepto GDI Sàrl Av. Louis-Ruchonnet 57 CH-1003 Lausanne Tél. 021/331 15 60 Fax 021/331 15 61	CORTEX Case postale 9 4, place des Aviateurs CH-1228 Plan-les-Ouates Tél. 022/743 04 43 Fax 022/743 02 11	CyberLab Network Rue de Genève 72 CH-1004 Lausanne Tél. 021/623 66 10 Fax 021/626 40 00	EUnet Switzerland, Geneva Rue Jean-Pelletier 6 CH-1225 Chêne-Bourg Tél. 022/348 80 45
FASNET SA Tir-Fédéral 80 CH-1024 Ecublens Tél. 021/695 20 20 Fax 021/695 20 22	VTX Services SA Pré-de-la-Tour 10 CH-1009 Pully Tél. 021/721 11 11 Fax 021/721 11 12	Internet ProLink SA ICC C.P. 1863 CH-1215 Genève 15 Tél. 022/788 85 55 Fax 022/788 85 60	M&C Management & Communications SA Grand-Places 16 CH-1700 Fribourg Tél. 037/22 06 36 Fax 037/22 06 38
NBS Network Business Services AG Libernstrasse 24 CH-8112 Otelfingen Tél. 01/884 66 96 Fax 01/884 66 96	Ping Net Sàrl World Trade Center Av. Gratta-Paille 2 CP 467 CH-100 Lausanne 30 Tél. 021/641 13 39	Planet Communications Av. des Baumettes 3 CH-1020 Renens Tél. 021/632 93 63 Fax 021/632 93 64	SPAN Case postale 404 1211 Genève 24 Tél. 022/820 00 62 (French) Tél. 01/342 16 16 (German) Fax 022/300 48 43
Swiss Online AG Lindenstrasse 1 8302 Kloten Tél. 01/804 64 64 Fax 01/804 64 11 Videotex-Page *1515#	TheNet - Internet Services Morgenstrasse 129 CH-3018 Bern Tél. 031/998 43 33 Fax 031/998 43 30	URBANet Sàrl Ch. des Délices 9 CH-1000 Lausanne 13 Tél. 021/728 69 28	IP WorldCom SA 4, ch. du Vuasset CH-1028 Préverenges Tél. 021/802 51 51 Fax 021/803 22 66

- de l'espace d'informations total mis à disposition et du type de ligne Internet que loue le fournisseur.
- Le prix de la communication téléphonique entre son ordinateur et la machine-serveur.
 - Un logiciel de navigation.

Les logiciels

Il existe un grand nombre de navigateurs pour surfer sur INTERNET. Netscape et MS-Explorer sont les plus connus. De manière générale, vous recevez un logiciel de navigation au moment où vous vous enregistrez auprès d'un fournisseur d'accès. Veillez à ce qu'un logiciel de courrier électronique y soit inclus.

Une fois sur le réseau, vous pourrez télécharger un grand nombre de programmes faisant partie du domaine public.

Le choix d'un fournisseur d'accès (provider)

- Commencez par cerner vos besoins (dans l'ordre croissant de prix):
- échanger du courrier électronique;
 - surfer grâce à un navigateur, rechercher des informations;
 - échanges ON LINE, IRC;
 - Site personnel (espace disque réservé), publicité;
 - Serveur personnel (espace disque réservé), vente de services Internet.

Compte tenu de la diversité des fournisseurs d'accès, il est recommandé de prendre contact avec un nombre choisi de fournisseurs et de leur demander des informations sur leurs services. En règle générale, choisissez de préférence un provider dans votre localité, pour profiter du tarif local, ou un provider dont le numéro d'accès commence par 0842 (Blue-windows des TELECOM par exemple).

Prenez garde: dès que vous souhaitez créer votre propre site, les prix peuvent aller du simple au double! Exemple: SPAN Fr. 200.-/an pour ABCD (50 MB) comparé à VTX Fr. 240.-/an pour ABC, Fr. 240.-/an pour D (5 MB)... Faites vos jeux!

Alain Frachebourg,
Dr sc. techn., Salvan (VS)
<http://home.worldcom.ch/~afracheb>

PRATICIENNE SHIATSU DIPLOMÉE IMI-ISS

cherche médecin pour collaboration.

Ecrire sous chiffre, CMV 15.10.97, Inédit
Publications SA, case postale 74, 1025
Saint-Sulpice.

Le vocabulaire

WWW:	World Wide Web.
Provider:	Fournisseur d'accès Internet.
Bande passante:	Quantité d'informations par seconde qu'il est possible de faire passer sur une ligne.
Modem:	Appareil servant à relier un ordinateur avec la ligne téléphonique, les vitesses les plus utilisées étant 14,4 et 28,8 Kbit/s pour des applications privées. La vitesse de transmission effective est fonction du protocole de codage utilisé.
SWISSNET:	Réseau numérique suisse. En utilisant un adaptateur RNIS (ISDN) à la place d'un modem, on peut obtenir des vitesses de transmission plus élevées (64 Kbit/s, 128 Kbit/s).
Surfer:	Recherche des informations par le réseau INTERNET en utilisant un navigateur.
Navigateur:	Programme permettant de surfer.
HTML:	Langage de programmation utilisé par les navigateurs et permettant de gérer un site. Il est actuellement amélioré par un nouveau langage appelé JAVA.
ON LINE:	Littéralement, sur la ligne; se dit d'une activité s'effectuant avec une ligne Internet activée, enclenchée .
OFF LINE:	Littéralement, en dehors de la ligne; se dit d'une activité s'effectuant avec la ligne désactivée .
Telnet:	Emulateur qui permet de se brancher sur un autre ordinateur, comme si l'on était utilisateur local. Le logiciel Telnet est trouvable dans WWW en tant que logiciel public (gratuit).
Bookmarks:	Possibilité offerte par les navigateurs du WWW de sauvegarder une adresse afin de pouvoir y accéder plus rapidement.
NewsGroups:	Forum de discussion. Attention, cette activité se pratique «ON LINE»!
E-mail:	Electronic mail, en français «courrier électronique».
IRC:	Internet Relay Chat, serveur dédié aux échanges «ON LINE» et permettant de téléphoner pour autant que vous disposiez d'une carte son.

Quelques bonnes adresses

- Health on the Net. Recherche ciblée d'infos médicales pour professionnels qualifiés: <http://www.hon.net>
- La revue *Médecine & Hygiène*, Genève. Actualités médicales, listes de sites intéressants: <http://www.medecinehygiene.ch/welcome.htm>
- British Medical Journal*: <http://www.bmj.com/bmj/bse.htm>
- Medscape: accès aux journaux de cliniques: <http://www.scp.com/medscape/html/medscape.html>
- FMH: <http://www.hin.ch/fmh>
- Les pharmacies de Suisse romande. Liste des pharmacies: <http://www.liscom.ch/cgi-bin/pharma?all>
- Emulation de connexion téléphonique: <http://www.globalchat.com>
- Liste des providers en Suisse: http://heiwww.unige.ch/switzerland/internet_access_providers.html
- Adresse de la SVM: secgen.svm@com.mcnet.ch

Internet pour le corps médical

Grâce à l'évolution des télécommunications, on peut diffuser aujourd'hui, à travers des supports aussi variés que les lignes téléphoniques, le câble ou les liaisons satellites, des informations sans limites de temps, de distance ou de volume vers des points fixes ou mobiles. La technologie numérique permet, elle, d'enregistrer, de stocker, de traiter et de communiquer des informations multimédia: texte, image, son ou vidéo.

Ces deux éléments constituent des facteurs-clé dans l'implantation de réseaux complexes et performants qui vont bouleverser les pouvoirs traditionnels et modifier notre façon de vivre et de travailler. Internet constitue le symbole de cette nouvelle société de l'information.

L'architecture et les standards mis en place dans ce réseau mondial offrent aux utilisateurs une panoplie de services, dont les principaux sont:

- le transfert de fichiers d'un ordinateur à un autre;
- la messagerie électronique;
- l'accès à l'information, à travers des systèmes d'indexation et de recherche.

Le secteur de la santé est l'un des premiers concernés par Internet avec celui de l'éducation. Une utilisation judicieuse de cet outil est à même de contribuer à améliorer la qualité des soins et l'efficacité du fonctionnement global du système de santé.

On observe, dans le domaine médical, une inflation des connaissances scientifiques. Outre les besoins de support à l'acquisition et au maintien de ces connaissances, il y a lieu de pouvoir disposer de moyens performants d'accès à ces dernières.

Autre caractéristique: le besoin de communication, notamment entre généralistes et spécialistes, entre médecins et établissements hospitaliers ou médicaux sociaux (bons d'entrée, lettres de sortie), entre cabinets et laboratoires (résultats et rapports d'exams), centrale de facturation ou caisses maladie.

Ce besoin de communication concerne des documents, mais aussi des images (radiologie), voire de la vidéo ou du son.

Aujourd'hui, les fonctions de base d'Internet offrent au médecin et à ses partenaires du système de santé des

réponses à ces besoins fondamentaux.

A travers le WEB, il est possible d'accéder à des banques de données scientifiques, des instituts, des universités ou tout autre serveur spécialisé (citons, pour exemple, le serveur biomédical de l'Hôpital cantonal universitaire de Genève, qui est visité plusieurs centaines de milliers de fois par mois). Vu le nombre et la richesse des sources d'informations, des catalogues et des moteurs de recherche sont disponibles afin de trouver le plus rapidement possible la ou les informations recherchées.

Autre service extrêmement utile pour les professions médicales: les forums, ou groupes de discussion, permettant l'échange d'informations et d'expériences.

Le courrier électronique (E-mail) et le transfert de fichiers (ftp) permettent de rationaliser et d'accélérer les communications entre acteurs du système de santé. Messages, documents, images peuvent être transmis sans délai, à des tarifs de communication locale,

sans intervention, et par conséquent indépendamment de la présence du destinataire. C'est ce dernier – ce qui différencie ce mode de communication de la liaison téléphonique – qui décide du moment où il veut consulter et traiter son courrier.

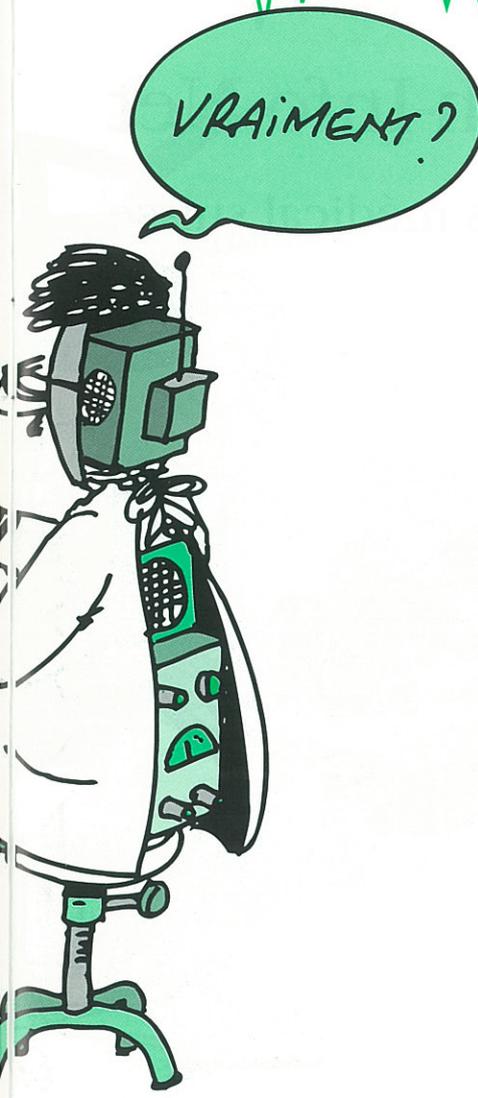
L'échange d'informations confidentielles requiert la mise en place d'une infrastructure de communication sécurisée. Pour ce faire, différents niveaux de sécurité peuvent être mis en œuvre:

- le contrôle d'accès impliquant la définition de codes et de mots de passe pour les utilisateurs;
- les systèmes d'authentification, qui permettent la mise en place de mécanismes de clés pour l'encryptage des informations échangées.

Le Health-Info-Net (HIN), site WEB des médecins suisses mis sur pieds par la FMH, a construit son système de sécurité et de protection de la confidentialité sur ces principes.

On observe, donc, que les fonctions de base mises à disposition par Inter-





VRAIMENT?

Le secteur de la santé est l'un des premiers concernés par Internet avec celui de l'éducation. Une utilisation judicieuse de cet outil est à même de contribuer à améliorer la qualité des soins et l'efficacité du fonctionnement global du système de santé.

formations du patient (personnelles, administratives, médicales) dont ils ont besoin pour l'exercice efficace de leur activité (recherche, aide à la décision, administration de soins, suivi administratif), dans la forme adéquate, au moment et au lieu de l'exercice de leur activité, dans le respect des règles d'autorisation d'accès;

- l'architecture technique du système composée des éléments physiques (serveurs, réseaux, postes de travail) et logiques, nécessaires au stockage, à la gestion, à l'accès et à la diffusion des informations.

Elle est constituée des composants de base suivants:

- un système d'identification du patient;
- un index général (Master Patient Index), aiguillage central du système;
- des sous-systèmes de gestion d'informations patients décentralisés (hôpitaux), médecins installés laboratoires, cabinets spécialisés, EMS...);
- des interfaces normalisées.

net offrent au médecin un support d'information et de communication constituant une aide efficace à son activité, tant médicale qu'administrative.

Mais les possibilités du réseau permettent d'aller plus loin et de mettre en place des services à valeur ajoutée dont les bénéfices attendus sont, à terme, d'une autre ampleur.

Dossier patient «virtuel»

Internet peut constituer le support à un système communautaire intégré mettant en commun des ressources exploitables par les utilisateurs autorisés d'un secteur d'activité donné. C'est sur cette approche qu'est construit le concept de dossier patient électronique (que l'on retrouve dans la littérature anglo-saxonne sous la dénomination de «Electronic Patient Record System» ou aussi «Computer-based Patient Record System»). Le concept doit être vu sous deux angles:

- la vision des utilisateurs qui va permettre aux différents acteurs du système de santé d'accéder aux in-

Cette architecture distribuée de l'information, des procédures et des outils de sécurité rigoureux, offre aux acteurs des systèmes de santé et aux patients de solides garanties de protection de la confidentialité. Des protocoles, répertoriant les accès aux informations, constituent un moyen de contrôle et de surveillance. Pour le corps médical, ce concept, que l'on pourrait qualifier de «dossier patient virtuel», offre, de façon transparente:

- une disponibilité d'informations complètes, en temps et à l'endroit voulu;
- une saisie unique et à la source des informations;
- une présentation des informations par patient adaptées aux besoins des soignants;
- un suivi longitudinal du patient à travers l'ensemble du système de santé, élément contribuant à la productivité, à la qualité des soins et à la réduction du nombre d'exams et d'actes médicaux redondants.

La mise en place d'une telle solution est déjà en route. Elle est opérationnelle dans certains pays (Nouvelle-Zélande, Etats-Unis, par exemple) et des projets sont en cours, notamment dans le cadre du programme de la Commission européenne pour le développement d'applications télématiques dans le domaine de la santé. Unicile (société qui a pour mission la réalisation, la maintenance, le conseil et l'exploitation de systèmes d'informations) travaille actuellement, en collaboration avec des partenaires et des responsables professionnels et politiques du secteur de la santé à un projet de mise à disposition d'un tel service pour la région romande.

Gérard Favet, Unicile

Madame, Monsieur

Je me permets de faire part de l'existence de deux sites médicaux que j'ai créés personnellement:

MedJob (ourworld.compuserve.com/homepages/medjo) est une bourse d'emploi à l'attention des médecins assistants de Suisse romande. Ce site existe depuis une année et demie et répertorie les places de médecins assistants et chefs de clinique disponibles en Romandie.

Swiss-NOSO (www.hospvd.ch/swiss-noso) est un tout nouveau site actif depuis fin septembre 1997 et qui met à disposition tous les anciens numéros du journal *Swiss-NOSO* qui est dédié aux infections et à l'hygiène hospitalière. Les anciens articles y sont classés par mots-clé et par ordre chronologique.

En restant à votre disposition pour de plus amples renseignements, je vous prie d'accepter, Madame, Monsieur, mes salutations les meilleures.

Dr Alex Gnaegi

Mathurin-Cordier 3, 1005 Lausanne

Tél. + fax 021/320 36 09, tél. prof. 024/468 89 48

Health-Info-Net

Le réseau électronique destiné au corps médical suisse

La société HIN SA, responsable du réseau informatique de la FMH, a été fondée au cours du premier semestre 1996. En fonction depuis le mois de mai de la même année, le réseau Health-Info-Net (HIN) compte déjà plus de mille utilisateurs en automne 1997. HIN se compose d'une partie en libre accès et de différents intranets – outils d'information respectant les règles de confidentialité et de sécurité, réservés à des groupes bien précis. Sur le réseau Internet, HIN est accessible à l'adresse suivante:
<http://www.hin.ch>.

Contrairement au système Internet qui n'offre pas toutes les garanties de sécurité, le Health-Info-Net est un outil de communication et d'information sûr et fiable, proposant une large palette de prestations à ses abonnés. Mais il représente avant tout une plateforme de communication idéale pour les sociétés cantonales de médecine, les sociétés de discipline médicale, les cercles de qualité, la gestion des soins (managed-care), les séminaires, etc.

La sécurité et la protection des données a été le plus grand défi à relever dans la conception de ce réseau mé-

dical. Il a fallu en effet déterminer avec précision les parties du concept devant être adaptées pour répondre aux normes de sécurité appliquées dans le téléservice bancaire. Nos efforts ont été récompensés par la mise en service du système de sécurité HIN durant le premier semestre de 1997 déjà.

A quoi sert un système de sécurité?

La partie librement accessible de Health-Info-Net se fonde sur des bases de données largement diffusées sur Internet. En revanche, pour Intranet, système destiné à des groupes fermés d'utilisateurs (Closed User Groups), des contrôles d'accès beaucoup plus perfectionnés que ceux appliqués sur Internet se sont avérés nécessaires. Sans menace pour la sécurité et la confidentialité des données, ces sites protégés permettent:

- des discussions de cas
- l'élaboration de factures
- la transmission de résultats de laboratoires
- des forums de discussions en groupes.



Inscription au réseau Health-Info-Net

Nom: _____ Prénom: _____

Adresse: _____

NPA/Localité: _____

Téléphone _____

Téléfax _____

N° de membre FMH: _____

N° de concordat: _____

Système utilisé:

Windows 95 Windows NT 3.51 Windows NT 4.0

Comment installez-vous les logiciels?

Je les installe moi-même Je désire une offre d'installation

Raccordement à Internet:

Je suis déjà raccordé à Internet
 Je désire une offre d'abonnement au système HIN comprenant le raccordement à Internet.

Prix:

La taxe d'inscription, comprenant l'enregistrement et le logiciel de sécurité, s'élève à Fr. 30.– (septembre 1997). L'abonnement au HIN se monte à Fr. 15.– par mois ou à Fr. 180.– par année (sans raccordement à Internet).

Je désire une facture annuelle Je désire une facture semestrielle.

Prestations HIN pour groupements et sociétés

La partie de HIN en libre accès doit tenir lieu de «phare» dans le domaine de la santé. Les possibilités du système ne sont toutefois optimales qu'en connexion à des réseaux internes (Intranets), communautés électroniques «fermées» fournissant leurs propres prestations, ainsi que toutes les informations technologiques actuellement disponibles destinées à la communication interne de groupements ou d'associations. Ci-après, quelques exemples:

- Page d'accueil Intranet web («members only») avec un soutien structurel (Hin-Framework) pour un traitement suivi des informations par les membres du groupe.
- Archivage de données pour textes, audios, images, vidéos: banque de données sur les membres, lois et dispositions d'exécution, statuts, organigrammes, directives concernant les diverses disciplines médicales.



Exigences techniques pour un raccordement au HIN

Connaissances

Des connaissances de base dans l'utilisation d'un navigateur web (Netscape®, MS® Internet Explorer) ainsi qu'un programme de messagerie électronique (E-mail, par exemple Eudora, Netscape Mail, MS® Exchange) sont nécessaires pour un raccordement au système Health-Info-Net. Ces connaissances peuvent être acquises dans les cours d'introduction à l'Internet. La Société Health-Info-Net SA organise de tels cours. Pour tout renseignement, s'adresser à Hin-info-line, tél. n° 01/910 66 74.

Infrastructure

Ligne de téléphone ou raccordement à Swissnet (ISDN): Tous renseignements concernant le prix et les possibilités de raccordement à Swissnet peuvent être obtenus sur HIN-Infoline.

Modems: en principe, on peut adapter le modem de son choix. Le fournisseur de matériel informatique saura vous renseigner. Pour de plus amples informations, consultez HIN-Infoline.

Ordinateur personnel: Le Système Health-Info-Net est applicable sur Windows (3.1/3.11, Windows 95, Windows NT) ou Apple Macintosh. Pour tous renseignements, consultez Hin-Infoline.

Coûts

La finance d'inscription, y compris le logiciel de sécurité, s'élève à Fr. 30.-. La taxe d'utilisation des données HIN se monte à Fr. 15.- par mois ou Fr. 180.- par année en cas de raccordement existant à l'Internet. Si vous n'êtes pas encore raccordé, n'hésitez pas à demander une offre à HIN-Infoline.

*Dr Y. Von Below,
responsable HIN*

- Bulletins d'informations (Newsletters) destinés aux membres, aux comités, aux commissions pour la formation continue, aux comités d'éthique, etc.
- Echancier pour la planification de séances de comité, de formation continue, de commissions et de congrès annuels.
- Modules d'enseignement assisté par ordinateur, spécifique à chaque discipline.
- Forums de discussions sur des thèmes librement définis (assurance-qualité, politique professionnelle, politique de la santé, nouveaux procédés et nouvelles méthodes, etc.).
- Contacts directs avec l'industrie et accès aux informations spécifiques diffusées par les entreprises.
- Système de téléconférence et échanges simultanés de données (résultats de laboratoires, ECG, photos, graphiques, tableaux, listes de problèmes, radiographies).

POUR L'ÉTÉ 1998

à remettre à Montreux

CABINET MÉDICAL

en raison de cessation d'activité.

100 m² de surface.

Convient à toute spécialité.

Tél. 021/963 22 55.

COURRIER DU MÉDECIN VAUDOIS

*Revue de la
Société vaudoise de médecine*

Comité de la SVM

Dr Daniel Laufer, président
Dr Dominique Vaucher, vice-président
Dr Jean-Marc Mermoud, secrétaire
Professeur Jean-Jacques Goy
Professeur Alain Pécoud
Dr Charles Racine
Dr Patrick Rosselet
Dr Charles Alexandre Steinhäuslin
Dr Pierre Vallon

Secrétariat général

Daniel Petitmermet, secrétaire général
Marie-Luce Délez, secrét. générale adjointe

Société vaudoise de médecine

Route d'Oron 1, Case postale 76
1010 Lausanne 10
Tél. 021/652 99 12
CCP Lausanne 10-1500-5
Fax 021/652 32 21
e mail: SecGen.SVM
@com.mcnet.ch

Fondation pour la garde médicale S.O.S. - Médecin de garde

Tél. 021/652 99 32 (24 heures sur 24)
Abonnements de déviation
et de télécommunications au service
des médecins de la région lausannoise

Administration et rédaction

Case postale 76, 1010 Lausanne 10

Régie des annonces

Suisse romande:
Inédit Publications SA
Avenue des Jordils 40
Case postale 74
1025 Saint-Sulpice
Tél. 021/695 95 95 - Fax 021/695 95 50

Réalisation

Inédit Publications SA



Clinique
de La Source

La Clinique de La Source s'engage pour le diabète!

Depuis plus de 20 ans, elle propose des soins spécifiques dans une unité d'enseignement et de traitement du diabète.

Actuellement ce service poursuit sa mission sous la responsabilité de cinq médecins diabétologues, avec une infirmière en diabétologie et des diététiciennes.

Cette unité est accessible à tous les patients, quelle que soit leur couverture d'assurance.

La Source a conservé ses traditions d'accueil et de qualité des soins qui lui valent le renom dont elle jouit, offrant ainsi une garantie aux nombreux médecins et patients qui lui accordent leur confiance. Etablissement privé de soins généraux aigus et pluridisciplinaires, il comprend 120 lits répartis en chambres à 1 ou 2 lits.

Pour de plus amples renseignements, s'adresser à:
Clinique de La Source,
avenue Vinet 30, 1004 Lausanne, tél. 021/641 33 33.

LIVRES ANCIENS de Médecine

NOUVEAU CATALOGUE
avec section importante de commémoration
Dr. S.A. Tissot (1718-1797)

envoi gratuit sur demande

nos autres spécialités:

sciences exactes et naturelles

helvetica



alpinisme

beaux arts

beaux livres

géographie

voyages

ALTSTADT ANTIQUARIAT
rue des Alpes 5 – 1700 Fribourg

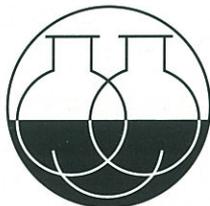
Tél. 026/322 38 08 – Fax 026/322 88 93

INTERNET

<http://www.macs.ch/harteveld.html>

EMAIL

harteveld@bluewin.ch



Bioréac sa

Programme de vente très complet:

- Matériel médical et de laboratoire
- Désinfectants
- Appareils médicaux
- Réactifs pour analyses médicales
- Bandelettes et divers Tests pour diagnostic
- Equipement de laboratoire

Distribution des produits de:

Amelung – Ames – Assistent – Bayer – B. Braun (SSC) – Becton Dickinson – Biomérieux – Boehringer – Boso – Coulter – Dade – Erka – Heine – Henkel – Hettich – Hoffmann la Roche – Mölnlicke – Hostess – IVF – KaWe – Dr. Lange – 3 M – Medicon – Merck – Olympus – Riele – Riester – S+K – Socorex – Tela – etc.

- Service des commandes

Tél. 021/617 74 26-27 Fax 021/616 68 85

- Installation, service après vente, salle de cours

Tél. 021/617 98 43

Bd de Grancy 35, case postale – 1001 Lausanne

Le coin du banquier

Vivez votre banque autrement

La révolution technologique de ces dernières décennies, l'arrivée de nouveaux médias et l'accès facilité aux outils informatiques n'est certes pas sans influencer sur le secteur bancaire. Les banques ne se préoccupent plus uniquement des prestations offertes; elles mettent l'accent sur les nouvelles filières de distribution.

Cette mutation que nous vivons actuellement, loin de se limiter aux seuls progrès technologiques, trouve également sa source dans les nouveaux comportements sociaux. En Suisse, le développement de la banque à distance a été lent du fait de la qualité élevée du service fourni en agence.

Aujourd'hui, la diversité et le bien-fondé des facteurs plaidant en faveur des nouveaux canaux de distribution ne sont plus à prouver: ils répondent à un besoin de disponibilité en termes d'horaires et de gain de temps. De plus, la facilité et la rapidité d'accès permettent au client d'effectuer par lui-même un certain nombre d'opérations bancaires et d'entrer en relation avec sa banque en toute tranquillité, où qu'il se trouve et sans démarche particulière. Allant dans le sens d'un allègement de la gestion administrative d'une entreprise ou d'un cabinet, ces nouvelles filières, venant en appui au

canal traditionnel, apportent aussi plus d'autonomie et de flexibilité à son utilisateur qui, grâce à une vision générale, a une meilleure maîtrise de l'information.

Par opposition à la banque traditionnelle, la banque à distance implique l'usage d'outils intermédiaires de communication. Ils sont pour l'heure de trois sortes:

- les automates (bancomat, changeomat, etc.);
- le téléphone (*phonebanking*);
- l'informatique (*PCbanking*).

Nous aborderons plus en détail les services bancaires proposés par téléphone et par informatique dans la suite de cet article.

Le phonebanking

Les serveurs vocaux, tout d'abord, permettent aux clients d'accéder rapidement à la consultation de leurs comptes et facilitent les opérations

Les besoins entre un client et sa banque évoluent. A l'aube du troisième millénaire, l'utilisateur recherche:

- la disponibilité
- la commodité ou la facilité d'accès
- l'autonomie
- la proximité
- la flexibilité.

bancaires courantes sans recourir à un conseiller. Les plates-formes téléphoniques, quant à elles, permettent aux clients d'effectuer un plus large éventail d'opérations bancaires et de recourir aux services et conseils des téléconseillers animant ces plates-formes. Ces deux offres étant différentes, de nombreux établissements ont instauré un système double, laissant au client la possibilité de choisir entre serveur vocal et/ou plate-forme téléphonique.

Le PCbanking

Premier de ces services facilitateurs, le Vidéotex - appelé à disparaître prochainement - laisse peu à peu la place au PCbanking par Internet. Que l'on

Vous voulez	Votre équipement	Utilisez	Quelques avantages
Encaisser	PC ou Mac modem (module BVR)	Homebanking	Coûts réduits/rapidité gestion administrative simplifiée
Consulter/ Virer compte à compte	téléphone/natel	Telebanking (serveur vocal, plate-forme tél.)	simplicité/rapidité accès 24h/24, 7j/7, etc.
	PC ou Mac/Vidéotex	Homebanking	simplicité/rapidité accès 24h/24, 7j/7, gestion de comptes aisée, etc.
Payer	PC + modem PC ou Mac + modem	Homebanking (DTA) on-line)	rapidité/pas d'intermédiaire produit multi-banques optimisation de la gestion fournisseurs, etc.

Ce tableau ne présente qu'un nombre très limité des prestations offertes par votre banque en matière de banque à distance. N'hésitez pas à consulter votre conseiller pour une offre personnalisée de vos besoins.

soit équipé Mac ou PC, il est désormais possible, moyennant un code d'accès sécurisé, de mettre en communication le client avec l'ordinateur de la banque, lui permettant ainsi d'effectuer un grand nombre d'opérations bancaires et d'accéder à des informations.

Des chiffres récemment publiés par Revisuisse Price Waterhouse montrent que, d'ici l'an 2000, les relations d'affaires entre un client et sa banque iront dans le sens de la banque à distance, avec un important développement du telebanking (en croissance de plus de 70%), du PCbanking par Internet (croissance de 700%).

Loin d'être achevée, la révolution Internet contribuera donc de manière importante à l'évolution des relations client-banque puisqu'il sera bientôt possible d'accéder sur le Web à de

nombreux autres services, tels le placement ou la gestion de fortune, les demandes de crédits, les conseils fiscaux, etc. La mise en place de conseils bancaires et de services complémentaires, ainsi que le développement de nouveaux canaux de distribution, est une invite de votre banque à agir en direct et à décider en connaissance de cause. C'est un «où vous voulez, quand vous voulez, comme vous voulez».

Boîte de dialogue

A l'instar de la relation médecin-malade, le dialogue banque-client doit être construit sur la confiance et la compréhension. Les activités et horaires du médecin n'étant pas toujours compatibles avec celles du banquier, la Banque Cantonale Vaudoise entend, en accord avec la Société vaudoise de

médecine, créer ces liens et ouvrir le dialogue. C'est ainsi que vous trouverez, au fil des éditions du *Courrier du Médecin vaudois*, des articles objectifs qui ont pour seul but de vous faire découvrir les prestations de votre banque. Le propre d'un dialogue étant l'échange, les spécialistes de la BCV se font fort d'apporter des éléments de réponse à vos questions.

1. Vous avez des *questions d'ordre général*: envoyez-les par écrit au Secrétariat de la Société vaudoise de médecine, route d'Oron 1, 1010 Lausanne, qui se chargera de nous les transmettre. Vous trouverez la réponse dans une prochaine édition de votre magazine.

2. Vous avez des *questions d'ordre personnel*: adressez-vous directement à votre conseiller bancaire.

Banque Cantonale Vaudoise

Relations avec les caisses

VISANA: Communication du diagnostic

Réplique à VISANA

Nous avons été informés incidemment de la démarche que vous avez entreprise auprès de la direction des établissements hospitaliers vaudois,

dans laquelle vous enjoignez lesdits établissements à vous fournir à l'avenir des diagnostics précis sur les avis d'entrée et le détail des prestations fournies aux patients.

Lors de vos consultations, il ne doit pas être rare que des patients se plaignent de la cherté de leur assurance maladie, ou que leur prime a encore augmenté et qu'ils aimeraient bien changer de caisse.

Plus grave encore, il peut arriver que des patients soient mis aux poursuites par leur ancienne caisse, bien qu'ils affirment avoir démissionné à temps. D'autres découvrent que leur assurance refuse de leur payer un traitement, bien qu'on leur ait assuré par téléphone que tout serait pris en charge. Comment les aider?

La Fédération romande des consommateurs (FRC) peut répondre à ces questions et aider tous les consommateurs assurés.

Conseil - aide - écoute - suivi des dossiers

Une permanence téléphonique ouverte du lundi au vendredi de 9 à 12 heures et de 14 à 17 heures.

Des consultations sur rendez-vous pour examiner des dossiers.

Tél. 157 31 05 (Fr. 1.49/min.), rue de l'Alé 2, 1003 Lausanne

Dans les numéros d'octobre de *J'achète mieux*, les assurés trouveront une marche à suivre pour les aider à changer de caisse maladie et à demander des offres à une nouvelle caisse, que ce soit en assurance de base ou en complémentaire.

A disposition pour vos salles d'attente, des affichettes et des dépliants informant des services offerts par la FRC

A commander à FRC-Conseil.

Nous vous rappelons que la communication du diagnostic relève du secret médical, propriété exclusive du patient, et que seuls les médecins conseil peuvent être autorisés, sur leur demande, à prendre connaissance de ces données. Il est donc hors de question, en l'état, que les diagnostics, ainsi que le détail des prestations, vous soient fournis de manière automatique; cela relèverait d'une infraction avérée à la loi sur la protection des données.

Nous tenons à relever que la question de la transmission du diagnostic aux caisses-maladie n'est absolument pas réglée au niveau national et que des discussions seraient en cours entre la FMH et les caisses-maladie, qui n'ont pas encore abouti.

Par ailleurs, nous avons pris bonne note de vos menaces et vous assurons que, si vous les mettiez à exécution, nous entreprendrions les démarches idoines pour que la situation rentre dans l'ordre le plus rapidement possible.

Veillez agréer, Messieurs, nos salutations distinguées.

Société vaudoise de médecine

Dr Daniel Laufer

Daniel Petitmermet

SWICA: liste des médecins préférentiels

SWICA prévoit l'introduction, au 1^{er} janvier 1998, d'un nouveau modèle d'assurance – connu dans le cercle des spécialistes comme modèle PPO (Preferred Provider Organization), désigné en Suisse sous l'appellation de «assurance light.» La principale particularité de cette variante d'assurance est constituée par la liste des fournisseurs de prestations préférentiels.

Dans ce contexte nous avons établi, sur la base des données disponibles, une liste comprenant environ le 60% des médecins de votre canton estimés être les plus avantageux. Nous avons conscience des faiblesses des statistiques aujourd'hui à notre disposition et souhaitons prendre en compte d'autres valeurs d'expérience. Vous

disposez sans doute d'informations complémentaires qui nous seraient utiles pour valider le choix exercé.

Nous vous prions de bien vouloir examiner la liste ci-jointe et de rayer les médecins qui, à votre avis, ne méritent pas d'y figurer (économie, qualité, qualification et autres critères) en apportant une courte annotation. Sans avis contraire de votre part dans les dix jours, nous partons de l'idée que vous n'avez aucune correction à annoncer.

A la Conférence médiatique de ce jour, nous présenterons aux médias le nouveau produit d'assurance. Nous les aviserons bien entendu que la liste provisoire des médecins est actuellement en consultation et qu'elle sera définitive à la fin septembre 1997 seulement. D'ores et déjà, nous vous remercions cordialement de votre agréable soutien et vous prions d'agréer, cher Docteur, nos salutations les meilleures.

SWICA Organisation de santé,
Hans-Ueli Regius,
directeur général

Réplique

Nous accusons réception de votre correspondance.

Son contenu n'a pas manqué de nous offusquer et nous tenons à vous faire savoir que la SVM n'accepte en aucune manière de valider la liste que vous nous avez soumise. Votre démarche nous obligerait en effet à faire de la délation à l'encontre de nos membres.

Il n'est pas inutile de rappeler que la SVM a institué des mesures de contrôle, certaines d'entre elles étant effectuées de manière paritaire avec la FVAM. Il n'est toutefois pas dans nos prérogatives de vous informer de nos conclusions.

Nous serions par contre très intéressés de connaître votre réaction au cas où la SVM entamerait une campagne de presse en désignant les assureurs préférentiels avec lesquels il est réellement possible de collaborer.

Compte tenu de la nature de votre démarche, nous vous informons que nous publierons votre lettre, ainsi que notre réponse, dans le prochain *Courrier du Médecin vaudois*, afin que la collectivité de nos membres soit avertie de votre mode de faire.

Société vaudoise de médecine
Dr Daniel Laufer,
Daniel Petitmermet

APPEL À TÉMOIN:

Relations avec les caisses maladie

Avec l'avènement de la LAMal, le Comité de la SVM est conscient et préoccupé de la détérioration sensible des relations qui existent actuellement entre médecins et certaines caisses maladie ou certains médecins conseil de celles-là. Les tracasseries se multiplient, les demandes de renseignements tâillonnes, non pertinentes, voire absurdes, se succèdent au grand agacement de chacun. En plus des réactions ponctuelles entreprises par la SVM (voir nos courriers à la VISANA et à la SWICA ci-après, par exemple), le comité désire constituer un dossier bien étayé qui lui permettra de prendre des mesures effectives à l'encontre des caisses les plus agressives et des médecins conseil dont la politique ne s'inscrit pas dans les règles fixées par la LAMal et établies par la FMH.

Nous vous invitons à envoyer vos plaintes et vos cas documentés démontrant les incohérences de certains assureurs et de leurs médecins conseils à l'adresse du comité de la SVM, CP 76, 1010 Lausanne. Celui-ci les examinera pour vérifier qu'ils soient dûment fondés et, cas échéant, provoquera la discussion avec l'assureur et/ou le médecin conseil concerné en se réservant tout autre mesure utile!

Certaines situations types seront publiées dans le *CMV* sous forme anonymisée pour l'édification de tous!

Le Comité SVM

Jeudi de la Vaudoise

29 novembre 1997

Auditoire César-Roux, CHUV, Lausanne

Ménopause

Organisateur: Professeur M. Birkhäuser

Modérateurs: D^{rs} Ch. Galland et P. Rosselet

9 h-10 h

Séance plénière à l'Auditoire César-Roux
Professeur G. A. Hauser, Lucerne: «Les difficultés du diagnostic du syndrome climatérique»
Professeur M. Birkhäuser, Berne: «La thérapie du syndrome climatérique – Indications et contre-indications des œstrogènes et gestagènes»

10 h-10 h 30

Pause-café

10 h 30-12 h

Séminaires interactifs

Ce cours est soutenu par la firme MSD.

Opinion

Un peu de professionnalisme, s.v.p.!

Depuis quelques années, nous autres médecins sommes sous pression, il est banal de le rappeler. Alors que nous sommes censés être dégagés de cette pression que nous mettent les caisses-maladie par notre SOCIÉTÉ PROFESSIONNELLE, il devient malheureusement évident, à la lecture des textes qu'elle nous propose, que c'est loin d'être le cas et, qu'au lieu de nous défendre, elle semble nous livrer pieds et poings liés à nos soi-disant partenaires, par faiblesse, laxisme, défaitisme ou complaisance.

Un seul exemple: la récente convention entre la SVM et COSAMA, que nombre d'entre nous ont signée sans la lire (sic), par «obligation» (la peur résignée de gagner moins) ou tout simplement en ne comprenant pas que cette convention ne tient pas la route sous l'angle juridique.

Sachez-le clairement: notre avocat-conseil – il me l'a confirmé personnellement – n'a jamais vu, ni lu, ni entendu parler de ce projet, sorti tout droit de notre secrétariat et de ses rotatives!

En passant, il s'agit d'une vraie forfaiture que d'imprimer un texte le 14 août en exigeant qu'il soit avalisé le 29, alors qu'une majorité du corps médical praticien est en vacances.

S'il n'est pas dans mon intention de donner une leçon de droit à nos dirigeants, j'en viens maintenant au menu indigeste qui nous a donc été proposé, en reprenant quelques points précis qu'éclairent les réflexions d'un juriste que j'ai sollicité à titre personnel.

I. Parties à la convention

* Les assureurs Cosama.

En l'espèce, les parties sont désignées de manière incomplète. On ignore tout de Cosama, s'il s'agit d'une société simple, anonyme ou coopérative. Dans la pratique, ces sociétés agissent comme consorts, s'engageant chacune pour elle-même. Il s'impose

donc que chacune soit désignée nommément dans la Convention, avec une mention de la forme juridique, du siège et des personnes habilitées à signer en son nom.

Or, voilà l'astuce – pour ne pas dire plus – de notre rédacteur (est-ce le nôtre?): l'annexe I, qui doit établir le point un, nous sera livrée plus tard, après que nous nous soyons engagés personnellement. Vous, chers collègues, qui avez signé ce diktat, c'est comme si vous aviez signé votre assurance-vie sachant que les conditions générales ne vous parviendraient qu'ultérieurement!

* Les médecins membres de la SVM.

Curieusement, il est précisé qu'une liste de ceux qui ont refusé sera annexée à la Convention ultérieurement (voir la remarque précédente). Or il s'impose, juridiquement parlant, d'attester que quelqu'un a signé un contrat pour le lui opposer. C'est donc une liste positive qui doit être apportée et non une liste négative établie par on ne sait qui!

Une liste négative implique que l'on désigne ceux avec lesquels on ne veut pas traiter comme prestataires de service, refus à priori contraire à la Loi sur les cartels. Je termine avec ce premier chapitre en constatant, ça devient la règle hélas, l'absence des assurés, qui, n'étant pas partie, ne pourrions déduire aucun droit de cette Convention.

Beau témoignage de l'estime dans laquelle nous tenons nos patients, depuis que nous avons pris la triste habitude de traiter, sans eux, tout ce qui a trait au montant et au paiement des honoraires médicaux.

II. But de la Convention (domaine d'application)

Selon la circulaire du 14 août 1997, la SVM avait donné son accord de principe d'appliquer, à partir du 1^{er} novembre 1997, le bas de la fourchette du TUP en contrepartie d'un remboursement en tiers-payant pour les assurés de Cosama ayant opté pour

une assurance en division privée avec choix limité de l'établissement

Le but de la Convention est donc, pour les assurances, d'obtenir l'application d'un tarif favorable qu'elles ont elles-mêmes négocié pour certaines catégories de leurs assurés. La SVM, quant à elle, n'a aucun intérêt ni aucune raison d'admettre que les prestations fournies par des médecins, répondant aux exigences de la LAMal, ne soient prises en charge. Cela est une affaire stricte de contrat d'assurance, à savoir une relation entre assureur et assuré. Cette limitation d'accès aux fournisseurs de prestations admis et aptes à traiter la maladie est contraire à l'article 41 de la LAMal qui garantit à l'assuré le libre choix du médecin et de la clinique reconnus par le canton. Il est donc dans l'intérêt des patients de pouvoir déterminer l'établissement hospitalier où ils entendent être soignés, pour autant que ces derniers répondent aux critères de l'article 39 de la LAMal.

On ne comprend pas pourquoi cette convention ne porte que sur les assurances en division privée à un ou plusieurs lits, avec choix limité d'établissements. Si la SVM désire revenir au système du tiers-payant en faisant des concessions sur le tarif, cela devrait être fait au bénéfice de tous les malades. Les médecins se trouvent, comme d'autres professionnels, dans une relation directe de mandat avec leurs malades pour ce qui est de leur responsabilité civile. C'est également le cas pour les honoraires dans le système du tiers-garant, le tiers-garant ne garantissant, en réalité, rien du tout puisque l'assureur paye son assuré!

Le système du tiers-payant court-circuite cette logique puisque ce n'est plus le bénéficiaire de la prestation qui est débiteur des honoraires, mais l'assurance dont l'intérêt est de limiter les coûts, sans se préoccuper de maintenir la qualité des soins. Les assurances négocient donc, sans état d'âme, directement avec les médecins ou leurs sociétés, qui n'acceptent pas le risque commercial en voulant être payés directement par les caisses.

Ndlr: les propos de l'auteur n'engagent strictement que ce dernier.

Une fois de plus, il faut remarquer que nos négociateurs dépassent leur propre compétence. Je rappelle que le TUP est un instrument interne de la société et qu'il n'a jamais fait l'objet d'une quelconque négociation avec les assureurs. Nos décideurs outrepassent leur pouvoir en donnant force obligatoire à un texte à usage confidentiel.

Il va de soi que je pourrais continuer ma démonstration dans tout ce *Courrier*, au risque d'abuser de votre temps. Mon propos est ailleurs.

Depuis des années, une quasi-unanimité s'est faite en faveur d'une Société mieux structurée, davantage syndicaliste – n'en déplaise à certains – où la bonne volonté ne le cède en rien à la fermeté, voire à la réaction. Nos

présidents successifs, certes, se sont dévoués à la tâche; malheureusement, sous leur blouse blanche la plupart du temps, abandonnant, à leur insu, le pouvoir à un secrétariat complaisant et dépassé d'où le DROIT et la LOI ont curieusement disparu.

Un peu de professionnalisme, Messieurs, s.v.p.!

Dr Fr.-X. de Preux

Réplique du président de la SVM

Monsieur,

Votre courrier recommandé du 23 septembre 1997 a retenu l'attention du comité de la Société vaudoise de médecine. Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez ainsi au fonctionnement de votre corporation, tout en déplorant les termes excessifs utilisés tant à l'encontre du comité de la SVM qu'à celui du secrétariat.

Les critiques que vous émettez nous permettent de préciser un certain nombre d'éléments relevant du fonctionnement de la Société.

Historique

L'initiative de cette négociation avec COSAMA a été le fait du groupement des médecins travaillant en privé, présidé à l'époque par le Dr B. Ghavami. COSAMA a parallèlement approché les administrations du CHUV et du GHRV. Quant à la Société vaudoise de médecine, elle a accepté d'entrer en matière pour deux motifs. Le premier était celui de garder une certaine unité entre médecins travaillant au CHUV, au GHRV ou au sein des cliniques privées afin d'éviter que des contrats ne soient signés par l'une ou l'autre de ces parties au détriment des autres. Il fallait, à nos yeux, unifier le plus possible les conditions de travail des confrères, en particulier opérateurs. La deuxième raison était celle de sauvegarder le secteur privé.

Vous savez probablement mieux que nous que certains confrères opérateurs nouvellement installés, particulièrement en ville, ont beaucoup de difficultés à trouver des patients au bénéfice d'une assurance complémentaire. L'évolution prévisible dans ce domaine est préoccupante; si elle se confirme, nous serions peut-être amenés, un jour, à voir des cabinets de chirurgie, d'orthopédie ou autres fermer leur porte. Il est donc vital de trouver une nouvelle forme d'assurance qui

soit suffisamment attractive pour sauvegarder cette partie-là de notre système de santé. Une dernière motivation est celle de pouvoir créer un produit d'assurance attractif avec des assureurs romands plutôt qu'avec des assureurs alémaniques qui, eux, cherchent souvent à imposer unilatéralement leur diktat.

Procédure

NON, cher confrère, vous vous méprenez. Cette convention n'a pas été élaborée dans une officine de la SVM par un secrétaire général ivre de pouvoir.

Elle est le fruit de discussions, de négociations, parfois âpres mais toujours cordiales, qui ont réuni une délégation des assureurs, un représentant du groupement des médecins travaillant en cliniques privées ainsi que le président de la commission des médecins hospitaliers. Les représentants du CHUV ont mené leurs propres négociations, tout en informant régulièrement la SVM de l'évolution.

Le secrétariat, ainsi que le président de la SVM, ont assisté à ces négociations en tant que «modérateurs». Enfin, à plusieurs reprises, la procédure a été retardée pour, justement, éviter ce que vous nous reprochez, à savoir une convention envoyée en début de vacances et à signer dans les dix jours! Il ne s'agit donc pas d'un papier imposé par des assureurs, eux également ivres de pouvoir et d'économie, mais bel et bien d'une convention fruit de compromis.

Il s'agit, à nos yeux aussi, de préciser ici quelle fonction une société médicale doit avoir dans le cadre des nouvelles structures de la LAMal. Vous le savez, chaque médecin est libre de signer quelque convention qu'il souhaite avec quelque assureur que ce soit. Cependant, afin d'éviter une gabegie et une concurrence sauvage, la

SVM souhaite, d'une part, connaître quels types de conventions sont en discussion et, d'autre part, coordonner les différentes approches. Dans ce travail, le secrétariat collecte les données et en informe le comité afin qu'il puisse se déterminer dans l'intérêt général. A aucun moment, comme vous le suggérez, le secrétariat ne prend de décisions ou d'initiatives d'importance sans en avoir conféré préalablement avec le président, le bureau ou le comité de notre Société.

Quelques mots enfin sur les problèmes de droit que vous soulevez. Comme vous le précisez vous-même, les tarifs d'usage privé sont des tarifs proposés par la SVM et n'ont, dès lors, pas force de loi. Dans la convention que vous critiquez, la situation est identique. Votre Société vous propose une convention que vous êtes libre de signer ou non; elle vous garantit que cette convention est conforme à nos règles déontologiques et à nos statuts. Elle y apporte sa caution, sans plus. La règle est la même pour les assureurs qui négocient au nom de leurs confrères une convention unique: il est bien clair que chaque membre de la COSAMA est libre de proposer ce produit à ses adhérents.

Pour ce qui concerne les différents problèmes de droit spécifique et de procédure que vous avez soulevés, vous y trouverez des réponses dans les lettres des responsables des médecins du GHRV et des cliniques privées, qui seront publiées ultérieurement.

Veuillez recevoir, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs et mes plus vifs remerciements pour l'intérêt que vous manifestez à la marche de notre Société.

Société vaudoise de médecine
Le président
Dr Daniel Laufer

Laboratoire Riotton SR

Montreux • 10, place du Marché
Tél. 963 35 91-961 14 35 – Fax 963 75 83

Prélèvements

8.00-18.00
(et à domicile sur rendez-vous)

Prise en charge d'échantillons
au cabinet

Résultats en temps réel
Fax ou service télématique

Directrice

J. Bambule-Dick
Dr ès sciences, biochimiste

Chef du laboratoire

S. Bellinazzo, chimiste

Responsable de la bactériologie

P.-A. Simonin, Dr ès sciences,
biochimiste

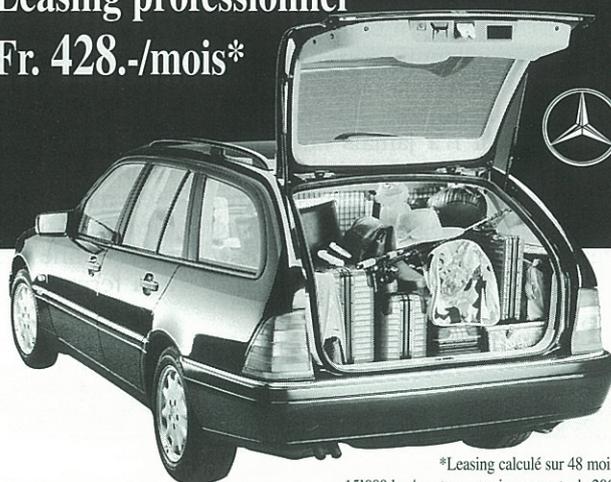
Nouveauté: Service gratuit de recherche bibliographique

Mercedes-Benz Classe C

break dès Fr. 38'950.- net

Leasing professionnel

Fr. 428.-/mois*



*Leasing calculé sur 48 mois,
15'000 km/an et un premier acompte de 20%

Garantie 3 ans et services gratuits jusqu'à 100'000 km.

Garage de l'Etoile SA

Lausanne-Renens, rte de Cossonay 101, tél. 021/633 02 02

Garage Auto-Rives SA

Morges, rue de Lausanne 45, tél. 021/804 53 00

Garage de la Riviera SA

La Tour-de-Peilz, rte de Saint-Maurice 233, tél. 021/977 05 05

Garage de la Plaine

Yverdon-les-Bains, rue de la Plaine 65, tél. 024/423 04 64

Contrat collectif de la SVM

Contactez notre
collaborateur:
Laurent FAVRE
Tél. 021/791 11 41

Cap sur l'avenir... ↗



C La Caisse
Vaudoise

ASSURANCE MALADIE ET ACCIDENTS
KRANKEN- UND UNFALLVERSICHERUNG



Rue Caroline 11
1003 Lausanne
Tél 021/348 25 11



MARCEL BLANC-CIE S.A.

Installations pour médecins
et hôpitaux

Etudes et planifications

Service technique d'entretien
et de réparations

Instrumentation, appareils et implants pour la chirurgie
Tables et lampes d'opérations
Mobilier de stations et de salle d'opération

Agent de:

AESCULAP – MAQUET
ORIGINAL HANAU

NOTRE GARANTIE = LA QUALITÉ

En Budron C2 – 1052 Le Mont-sur-Lausanne
Tél. 021/654 30 80 – Fax 021/652 44 10



Communiqués

Assemblée générale extraordinaire du GMGV et du GIV du 7 mai 1997 Le GRAT et ses implications pour les médecins de premier recours

Le 7 mai dernier s'est tenue la première assemblée générale commune des généralistes et des internistes vaudois, marquant symboliquement la collaboration étroite de ces deux groupements. Sous la présidence de la D^{resse} C. Bonard, présidente du GIV et du D^r E. Fréchelin, président du GMGV, elle avait pour thème «Le GRAT et ses implications pour les médecins de premier recours», le D^r H. H. Brunner et M^c F.-X. Deschenaux, président et secrétaire général de la FMH ayant accepté de se déplacer jusqu'à Lausanne pour nous exposer ce problème d'actualité. Le PV intégral de cette assemblée de plus de deux heures ne pouvant être publié ici, en voici quelques extraits résumés.

D^r Brunner: Le GRAT, «Gesamt Revision Aerzte Tarif», a débuté en 1989 pour réviser le tarif «bleu» LAA-AMF-AI, avec comme partenaires la FMH, la CNA, l'AI, l'AMF et les autres assureurs LAA (assurances privées et caisses maladie). La LAMal exigeant une structure tarifaire unique, le Concordat des caisses maladie s'y est joint en 1996 pour une application à l'assurance maladie. Le tarif est basé sur les principes de l'économie d'entreprise. Il répertorie environ 6000 prestations, qui sont chacune divisées en deux volets: le volet «revenu» qui représente le salaire du médecin et le volet «infrastructures» qui couvre les frais généraux et toutes les charges nécessaires à cette prestation. L'établissement de cette nomenclature a été le fruit d'innombrables discussions d'experts avec les sociétés de discipline. Les prestations de base ont été discutées avec les représentants de la SSMG et de la SSMI.

M^c Deschenaux: Sur le plan juridique, une fois sous toit, la structure tarifaire doit être adoptée par la Chambre médicale et* par les partenaires assureurs. Ensuite, la valeur du point sera négociée au plan fédéral pour la LAA, l'AMF et l'AI, canton par canton pour la maladie. Débat en cours: Faut-il une valeur de point unique pour la maladie? Sont pour les cantons avec propharmacie et sont contre la plupart des autres! Au sein de la FMH, la Chambre médicale est

compétente pour accepter ce tarif, un référendum pouvant être lancé contre sa décision par trois sociétés cantonales. En cas de refus du tarif par un des partenaires, la loi autorise le Conseil fédéral à en imposer un, les cantons fixant la valeur du point pour la maladie.

Question: *Nous ne connaissons quasi rien du contenu du tarif. Pourquoi sommes-nous si mal informés?*

D^r Brunner: La convention de négociation prévoit une clause de secret qui interdit de publier quoi que ce soit qui n'ait été accepté par toutes les parties, d'où un retard certain. Il est vrai que la FMH a trop peu informé, mais elle va rattraper le retard sous la forme d'une série d'articles dans le bulletin jaune.

Question: *On entend que la consultation est saucissonnée en tranches de 5 minutes et que sa durée est limitée à 20 minutes. Ce n'est pas compatible avec l'aspect relationnel et psychosocial de notre travail.*

D^r Brunner: Aujourd'hui, les tranches sont de 15 minutes et personne ne s'en offusque. Ce sont les médecins de premier recours qui ont voulu une rémunération au temps, ce qu'est en grande partie le tarif GRAT pour eux. Quant à la limite des 20 minutes, c'est une exigence des assureurs

qui est encore en discussion et que la FMH ne veut accepter à aucun prix.

Question: *Les revenus du laboratoire et de la radiologie vont diminuer. Cela sera-t-il compensé par les prestations générales? Le revenu du médecin sera-t-il préservé? Les disparités entre spécialistes vont-elles diminuer?*

D^r Brunner: Un des buts du GRAT est de libérer le médecin de la dépendance aux actes techniques en améliorant la rémunération des actes intellectuels et relationnels. Un autre but est de diminuer les disparités entre spécialités. Le volet «revenu» est différencié selon la formation postgraduée nécessaire à son accomplissement au nom de la «dignité de la prestation», ce qui maintient des disparités. Mais les différences actuelles sont de l'ordre d'un facteur 9. Le but du GRAT est d'abaisser ce facteur à 3, voire à 2,5. Quant au revenu du médecin, il sera déterminé par la valeur du point. La base de calcul est un revenu de référence actuellement admis à Fr. 200 000.- annuels. Ce revenu s'entend pour un travail à plein temps défini comme 2200 heures de travail annuel. Compte tenu des heures de travail administratif et de 80 heures de formation continue, cela correspond à 1637 heures de contact-patient. Ces 1637 heures ne sont pas une limite maximum mais l'évaluation d'un plein temps, chacun étant libre de travailler plus ou moins.

Question: *A-t-on prévu la rémunération du temps de coordination hors de la présence du patient?*

D^r Brunner: Les contacts avec les hôpitaux, les familles, les CMS, etc. seront rémunérés.

Question: *Une même prestation sera-t-elle rémunérée différemment au généraliste ou au spécialiste? Des prestations seront-elles réservées aux médecins justifiant d'un titre de spécialité ou d'une formation continue?*



UN CABINET

UNE VIE

UNE ÉMOTION

16, rte de Neuchâtel
2525 Le Landeron
Tél. 032/751 56 15
Fax 032/751 58 15

Qui est Espace blanc?

Espace blanc est une société qui s'occupe de l'installation de cabinets médicaux, cliniques et hôpitaux, et cela dans toute la Suisse. Les médecins qui font appel à nous peuvent, grâce à un seul partenaire, réaliser leur cabinet médical.

Dans quelles situations votre Société est-elle efficace lors de mon installation?

Nous nous occupons de vous trouver une surface neuve ou à rénover, susceptible de vous convenir. En fonction de vos désirs, nous vous préparons un avant-projet sur système informatique en trois dimensions, cette démarche étant gratuite.

Si cet avant-projet ne me convient pas?

Vous n'êtes nullement engagé, et nos dessinateurs vous soumettront volontiers un autre dessin tenant compte de vos impératifs professionnels et de tous vos critères personnels.

**AVEC
ESPACE BLANC
ÇA NE VOUS
ARRIVERAIT PAS!**



Comment vont se poursuivre les démarches?

La société Espace blanc se charge de l'appel d'offres à divers artisans: plâtrerie, peinture, plafonds, sols, sanitaires, électricité, ordinateurs, téléphones, etc., ou traite avec les artisans de votre choix.

Qui se préoccupe du plan financier?

Là encore, diverses situations peuvent se présenter. Participation de la région aux travaux de rénovation/installation. Présentation du projet à un banquier de la place, de votre choix, avec soumission des devis de transformation/installation, matériel médical, mobilier, afin d'établir un plan financier.

Qui fait quoi?

Selon votre disponibilité, vous mandatez Espace blanc, qui gère le planning du chantier en ne perdant pas de vue le point capital: la date d'ouverture du cabinet que vous aurez décidée.

Mais où trouver le matériel nécessaire à mon installation?

Dans notre salle d'exposition, vous pourrez apprécier la qualité et la diversité de couleurs – plus de trois mille – à votre disposition, de même qu'une vaste gamme de mobiliers de réception, consultation ou bureau personnalisé, en passant par un espace jeu pour enfants. Vous y découvrirez également des luminaires, revêtements de sols, murs, plafonds, carrelages. Vous saurez sans aucun doute apprécier à leur juste valeur les conseils d'ergonomie et de décoration intérieure d'un spécialiste.

Comment vous contacter?

Nous nous tenons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires que vous souhaiteriez, par téléphone au 032/751 56 15, ou par fax au 032/751 58 15. De même, nous participons régulièrement aux séminaires de l'ASMAG, qui ont lieu régulièrement; prochaines dates à retenir: 5 et 12 novembre 1997.



D^r Brunner: Une même prestation sera rémunérée de façon identique. Cependant, certaines prestations seront réservées aux titulaires du titre FMH correspondant. De plus, chaque spécialité, y compris les médecins de premier recours, aura des prestations de base qui lui sont propres et réservées. Quant à la formation continue, c'est la LAMal qui peut l'exiger. Ce n'est actuellement le cas que pour les US de grossesse et la polysomnographie.

Question: *Quel est le calendrier?*

D^r Brunner: Septembre 1997: fin des discussions d'experts. Octobre 1997: «congrès GRAT», où le projet sera présenté dans son intégralité. Décembre 1997: décision de la Chambre médicale. Si acceptation, négociations des valeurs de points au 1^{er} semestre 1998. 1998: Instruction des partenaires sur l'utilisation du tarif. 1^{er} janvier 1999: entrée en vigueur. Avec la réserve de la décision de Monsieur Prix, qui veut se prononcer.

Question: *Allons nous y perdre ou y gagner?*

D^r Brunner: Certaines spécialités dont les actes techniques sont très rémunérés, vont certainement y perdre. En principe, les spécialités du «bas de l'échelle» (psychiatrie, pédiatrie, médecine de premier recours) devraient y gagner, si l'objectif de revenu de référence est maintenu, ce qui est loin d'être certain, le climat politique ne nous étant pour l'instant pas favorable.

*D^r Jean-Pierre Pavillon
Secrétaire du GMGV*

Vous êtes en train de planifier votre installation ou vous souhaitez la renover! Le conseil d'un spécialiste vous sera certainement utile. La SVM vous propose de prendre contact, sans engagement, avec «Espace Blanc».

HDJ

Les modifications suivantes ont été apportées au catalogue des prestations HDJ:

- la facturation en supplément des examens du laboratoire de pathologie (histologie et/ou cytologie) a été approuvée, avec effet au 1^{er} juillet 1997, pour les fiches 1840/41, 2110/11, 2130/31, 2390/91, 2400/01, 6314/15;
- la facturation en supplément du collagène a été approuvée, avec effet au 1^{er} juillet 1997, pour les fiches 5690 et 5710;
- la fiche 1000 (clearances rénales < 16 ans) est supprimée du catalogue, avec effet au 1^{er} janvier 1998;
- les fiches 6010 (hystérocopie opératoire sous anesthésie par médecin spécialement mandaté) et 6060 (laparoscopie opératoire) sont supprimées du catalogue, avec effet au 1^{er} janvier 1998.

Calendrier médical vaudois

Période du 20 octobre au 14 novembre 1997

LUNDI 20 OCTOBRE

14 h-20 h: Colloque du métabolisme phosphocalcique - Salle 10-301, CHUV, Lausanne - Professeur P. Burckhardt: «L'engagement de la communauté dans la prévention non médicamenteuse de l'ostéoporose.»

17 h 15: Colloque du Service de chirurgie - Salle de colloques du niveau 15-Sud, CHUV, Lausanne - D^r O. Martinet: «Cryothérapie des tumeurs hépatiques.»

MERCREDI 22 OCTOBRE

17 h-18 h 15: Conférence postgraduée du mercredi du Service d'anesthésiologie - Auditoire Tissot, CHUV, Lausanne - Professeurs P. Francioli et P. Moreillon: «Infections à germes multi-résistants en Suisse: mythe ou réalité?»

JEUDI 23 OCTOBRE

7 h 15-8 h 15: Formation FMH du Jeudi du Service d'anesthésiologie - Salle de colloques ALG-BH 05, CHUV, Lausanne - D^r M. A. Bernath: «Physiologie respiratoire et ventilation artificielle chez les bébés et les enfants.»

9 h 30-11 h: Colloque postgradué du Service de rhumatologie, médecine physique et réhabilitation - Auditoire Louis-Michaud, Hôpital Nestlé-CHUV, Lausanne - Professeur Panizzon: «Rhumatologie et peau.»

11 h-12 h: Colloque du Service de dermatologie - Auditoire Beaumont, Hôpital de Beaumont, av. de Beaumont 26, Lausanne - D^r Fl. Baudraz-Rosset: «Détermination pratique des dermatophytes.»

13 h-14 h: Colloque de pneumologie - Auditoire Spengler, Institut de pathologie, rue du Bugnon, Lausanne - D^r Lemoine et coll.: «Corrélations patho-cliniques: protéinose alvéolaire, mésothéliome.»

14 h-18 h: 2^e Journée Vaud-Genève de diabétologie - Hôtel Beau-Rivage, Nyon - «Prise en charge du diabète de type II.» - Renseignements et inscriptions: Servier (Suisse) SA, D^resse A. Sarasin/Sybille Graumann, tél. 022/785 14 80, fax 022/785 14 82.

16 h: Symposium de neurologie - Mines de sel, Bex - Professeur P.-A. Despland: «Quiz vidéo-EEG en épileptologie adulte et pédiatrique.» -

Renseignements: Professeur P.-A. Despland, Service de neurologie, tél. 021/314 12 15.

17 h 15: Journée de Faculté 1997 - Auditoire César-Roux, CHUV, Lausanne - Le doyen de la Faculté de médecine, M. Ch. Kleiber, et Professeur Stefan Catsicas: «Gènes, mutations et maladies: nouveaux liens entre recherche fondamentale, industrie et clinique.»

Suisse, 24 ans, assistante médicale diplômée, français/anglais,

CHERCHE EMPLOI

auprès d'un médecin indépendant ou cabinet de groupe.

Date d'entrée à convenir.

Préférence région Lausanne-Villeneuve.

Tél. 022/776 31 73.

18 h-19 h: Colloque ORL - Auditoire Tissot, CHUV, Lausanne - Dr A. Pellanda: «Apport de la cytopathologie dans le diagnostic des cancers ORL: résultats préliminaires.»

LUNDI 27 OCTOBRE

17 h 15: Colloque du Service de chirurgie - Salle de colloques du niveau 15-Sud, CHUV, Lausanne - Dr R. Chiolero: «Acidose lactique.»

MARDI 28 OCTOBRE

16 h-17 h: Colloque de pathologie chirurgicale - Auditoire Spengler, Institut de pathologie, rue du Bugnon, Lausanne - Drs J. Wellinger, M. Dusmet, L. Guillou: «Tumeurs pleurales.»

17 h: Colloque de la Division d'endocrinologie et du métabolisme - Salle 301, BH-10, CHUV, Lausanne - Dr F. Gomez: «Hypertension, diabète, hirsutisme et hypokaliémie récents chez une femme de 51 ans / Cushing d'origine indéterminée chez un adolescent.» - Renseignements: tél. 021/314 05 96.

18 h 30: Colloque du Nord vaudois - Salle de conférence, Hôpital de zone d'Yverdon-les-Bains - Dr F. Spertini: «Vasculites systémiques.»

MERCREDI 29 OCTOBRE

9 h-17 h: Journée de sensibilisation organisée par l'ISPA - Institut suisse de prévention de l'alcoolisme et autres toxicomanies (ISPA), av. Ruchonnet 14, Lausanne - «Et si l'on parlait de drogues...» Une journée réservée aux jeunes - Renseignements: ISPA, administration, M^{me} Danielle Ayer, tél. 021/321 29 85.

12 h 15: Séminaire de l'Institut de pharmacologie et de toxicologie (IPT) - Salle de conférences, IPT, rue du Bugnon 27, Lausanne - Dr Christian Widmann, Denver: «Role of MEK kinases in apoptosis.»

17 h-19 h: 6^e Grand Round des neurosciences cliniques - Auditoire Yersin, CHUV, Lausanne - Dr X. Borruat, Professeur ass. R. Janzer et Professeur J. Van Gijn: «Présentation de cas / Neuropathologie / New concepts on the pathophysiology of subarachnoïd Haemorrhage.» - Renseignements: Professeur P.-A. Despland, Service de neurologie, tél. 021/314 12 15.

17 h 30-18 h 30: Conférence postgraduée du mercredi du Service d'anesthésiologie - Auditoire Yersin, CHUV, Lausanne - Dr B. Burnand: «Evidence based Medicine: leurre ou paradigme?» 19 h: Colloque du Groupement des chirurgiens orthopédistes vaudois - Salle de réunion, Hôpital orthopédique, Pierre-Decker 4, Lausanne - «Présentation de cas.»

JEUDI 30 OCTOBRE

7 h 15-8 h 15: Formation FMH du Jeudi du Service d'anesthésiologie - Salle de colloques ALG-BH 05, CHUV, Lausanne - Dr E. Van Gessel, Genève: «Utilisation des blocs périphériques dans la chirurgie du membre inférieur.»

8 h 30-17 h: 3^e Journée romande de réadaptation cardio-vasculaire - Grand Hôtel des Bains, Yverdon-les-Bains - Drs C.-A. Nacht, M. de Lorgeril, France, M. Hug, J.-P. Maeder, G. Abetel et M. Rabaeus - Renseignements et inscriptions: B. Pellaton, rue de Priaies 12, 1462 Yvonand, tél. 024/430 19 94.

9 h 15: Colloque du Département hospitalo-universitaire romand de dermatologie et vénérologie - Auditoire Beaumont, Hôpital de Beaumont, av. de Beaumont 26, Lausanne - Professeur G. Burg, Zurich: «Tumeurs et environnement.»

10 h 30-12 h: Conférence du Jeudi de la Clinique La Métaire - Clinique La Métaire, av. de Bois-Bougy, Nyon - Dr J.-Y. Sovilla, Yverdon-les-Bains:

«La pathologie du sommeil: implications pour le clinicien et aspects thérapeutiques.» - Renseignements: M^{me} F. Forestier, tél. 022/361 15 81.

13 h-14 h: Colloque de pneumologie - Auditoire Spengler, Institut de pathologie, rue du Bugnon, Lausanne - Professeur F. Levi: «Epidémiologie du cancer pulmonaire: nouvelles tendances.»

14 h 15-17 h: Colloque de la Division autonome de médecine préventive hospitalière - Auditoire César-Roux, CHUV, Lausanne - Drs S. Cattelod, C. Bula, T. Buclin et Professeur P. Francioli: «Problèmes infectieux et qualité en EMS: quel programme, quelle qualité, quelles limites?»

17 h-19 h: Colloque post-gradué du Service de neurologie - Auditoire Yersin, CHUV, Lausanne - Dr Ph. Vuadens: «Présentation de cas: syndrome de l'artère choroïdienne antérieure.» Renseignements: Professeur P.-A. Despland, Service de neurologie, tél. 021/314 12 15.

18 h-19 h: Colloque du Service d'urologie - Salle de séminaire 6, BH-08, CHUV, Lausanne - Dr S. Gabellon: «Bilan métabolique de la lithiase urinaire.»

18 h-19 h: Colloque ORL - Auditoire Tissot, CHUV, Lausanne - Professeur F. de Ribeaupierre et Dr A. Zine: «Rôle des cellules ciliées de la cochlée. Peut-on induire leur régénération chez les vertébrés?»

18 h 30: Colloque des orthopédistes romands - Auditoire Beaumont, Hôpital de Beaumont, av. de Beaumont 26, Lausanne - Dr J. G. Ascensio, Nîmes: «Les prothèses de cheville.»

LUNDI 3 NOVEMBRE

17 h 15: Colloque du Service de chirurgie - Salle de colloques du niveau 15-Sud, CHUV, Lausanne - Dr F. Gomez: «Les tumeurs neuroendocriniennes.»

MARDI 4 NOVEMBRE

8 h-9 h 15: Colloque du Service de pédiatrie - Auditoire Tissot, CHUV, Lausanne - Professeur L. Von Segesser: «Nouveaux développements en chirurgie cardiaque pédiatrique.»

17 h: Colloque de la Division d'endocrinologie et du métabolisme - Salle 301, BH-10, CHUV, Lausanne - Dr M. Cauderey: «LH urinaire et développement pubertaire.» - Renseignements: tél. 021/314 05 96.

MERCREDI 5 NOVEMBRE

17 h 30-18 h 30: Conférence postgraduée du Mercredi du Service d'anesthésiologie - Auditoire Yersin, CHUV, Lausanne - Dr J. D. Tissot: «Eléments de médecine transfusionnelle.»

18 h 30: Colloque de l'Hôpital de zone d'Orbe / Saint-Loup - Hôpital de Saint-Loup - Dr Wutschert, adjoint du Dr Bounameau, Genève: «La prophylaxie des maladies thrombo-emboliques et la détection des personnes à risques.»

JEUDI 6 NOVEMBRE

7 h 15-8 h 15: Formation FMH du Jeudi du Service d'anesthésiologie - Salle de colloques ALG-BH 05, CHUV, Lausanne - Dr J. D. Tissot: «Groupes sanguins et règles transfusionnelles.»

13 h-14 h: Colloque de pneumologie - Auditoire Spengler, Institut de pathologie, rue du Bugnon, Lausanne - Professeur J. P. Kraehenbuhl: «Immunité et vaccins respiratoires.»

18 h-19 h: Colloque du Service d'urologie - Salle de séminaire 6, BH-08, CHUV, Lausanne - Professeur L. Levi: «Tendances épidémiologiques du cancer de la prostate dans les cantons de Vaud et de Neuchâtel.»

18 h-19 h: Colloque ORL - Auditoire Tissot, CHUV, Lausanne - Dr L. Frikart: «Le tabac.»

VENDREDI 7 NOVEMBRE

10 h-17 h: Colloque ORL - Salle Opéra, Service ORL, Hôpital cantonal de Genève - Dr P. Dulguerov: «6^e Workshop: chirurgie des glandes salivaires principales.»

LUNDI 10 NOVEMBRE

14 h-15 h: Colloque du métabolisme phosphocalcique - Salle 10-301, CHUV, Lausanne - Dr J. Cornuz: «Présentation de l'étude SEMOF (valeurs prédictives des US sur la fracture de hanche).» 17 h 15: Colloque du Service de chirurgie - Salle de colloques du niveau 15-Sud, CHUV, Lausanne - Dr A. Bischof Delaloye: «L'ocutéoscan pour la détection des tumeurs neuro-endocrines.»

MARDI 11 NOVEMBRE

17 h: Colloque de la Division d'endocrinologie et du métabolisme - Salle 301, BH-10, CHUV, Lausanne - Dr F. Rey: «Méthodes de dosage des hormones: évolution et techniques actuelles.» - Renseignements: tél. 021/314 05 96.

MERCREDI 12 NOVEMBRE

17 h 30-18 h 30: Conférence postgraduée du Mercredi du Service d'anesthésiologie - Auditoire Yersin, CHUV, Lausanne - Professeur B. Eurin, Paris: «Intubation sans curare.»

JEUDI 13 NOVEMBRE

7 h 15-8 h 15: Formation FMH du Jeudi du Service d'anesthésiologie - Salle de colloques ALG-BH 05, CHUV, Lausanne - Professeur B. Eurin, Paris: «Complications nerveuses liées à la posture.»

17 h: Première réunion du Swiss Basal Ganglia Club (SBGC) - Auditoire Yersin, CHUV, Lausanne - Professeurs A. Albanese, M. Vidailhet, Paris, W. Schultz, Fribourg: «Actualités chirurgicales dans la maladie de Parkinson / Processing of reward of information in the basal ganglia.» 17 h 45-18 h 15: Colloque pluridisciplinaire du Service ORL - Auditoire Beaumont, Hôpital de Beaumont, av. de Beaumont 26, Lausanne - «La dysphagie.»

18 h-19 h: Colloque du Service d'urologie - Salle de séminaire 6, BH-08, CHUV, Lausanne - Professeur R. Panizzon: «Lésions dermatologiques des organes génitaux externes.»

VENDREDI 14 NOVEMBRE

9 h-17 h: Journée de sensibilisation organisée par l'ISPA - Institut suisse de prévention de l'alcoolisme et autres toxicomanies (ISPA), av. Ruchonnet 14, Lausanne - «Les conditions de vie (chômage, exclusion, pauvreté) poussent-elles à la consommation de drogues?» - Renseignements: ISPA, administration, M^{me} Danielle Ayer, tél. 021/321 29 85.

11 h 45-13 h 45: Conférence à l'Hôpital de Nyon - Hôpital de Nyon - D^{resse} Nielsen: «La neuro-réhabilitation pédiatrique aujourd'hui.»

Prochain délai de rédaction: pour annoncer les manifestations ayant lieu entre le 17 novembre et le 12 décembre 1997. Nous vous prions de bien vouloir nous faire parvenir vos textes avant le 3 novembre 1997.

A l'aide!

La gestion du cabinet médical dévore tout mon temps!



Si vous tenez absolument à vous lancer dans le vide sans parachute, par exemple en confiant l'administration de votre cabinet à un amateur, c'est votre affaire. Avec une clientèle de plus de 3000 adhérents, nous pouvons certes mettre une expérience considérable à votre disposition, mais peut-être préférez-vous les formules magiques au coût à première vue alléchant, à plus forte raison si votre interlocuteur ne manque ni d'humour ni d'aplomb. Et l'essai peut fort bien se révéler concluant. Quoique? Votre homme va facturer, gérer, encaisser, panacher... mais vous, vous serez tout de même taraudé par le doute et vos nerfs seront mis à rude épreuve. Du moins jusqu'au jour où vous songerez sérieusement à vous munir d'un parachute.

ÄRZTEKASSE  

CAISSE DES MÉDECINS

CASSA DEI MEDICI  

Serevent®. Présentations commerciales: Nébuliseur-doseur, Disk/Diskhaler, Diskus (inhalateur pulvérisant multidoseur), Principe actif: Salmétérol (ut Salmeterolium (ut Salmeteroli xinafoas). Glaxo Wellcome SA, Bahnhofstr. 5, 3322 Schönbühl. **Indications:** Adultes: traitement à long terme des affections obstructives réversibles des bronches liées à l'asthme bronchique (asthme nocturne et asthme à l'effort inclus) et à la bronchite chronique avec ou sans emphysème pulmonaire. Traitement à long terme des bronchopneumopathies obstructives chroniques (BOC) avec réversibilité partielle de l'obstruction bronchique. Enfants: traitement à long terme des affections obstructives réversibles des bronches liées à l'asthme bronchique, y compris l'asthme à l'effort. Il est recommandé d'associer au traitement bronchodilatateur de fond par β_2 -stimulants de longue durée d'action, un traitement anti-inflammatoire par stéroïdes en inhalation (ou par os). **Posologie/Mode d'emploi:** Serevent est destiné à l'inhalation. Adultes: 50 μg (1-100 μg) 2x par jour. Enfants (de 4 ans et plus): 50 μg 2x par jour. Le salmétérol ne remplace pas le traitement avec des médicaments anti-inflammatoires (corticostéroïdes). Lors d'une crise d'asthme aiguë, un β_2 -stimulant de courte durée d'action (p.ex. Ventolin) doit être administré. **Limitations d'emploi:** Contre-indications: Hypersensibilité à l'un des composants du Serevent. Précautions: La réponse au traitement devrait être surveillée à l'aide de tests d'exploration fonctionnelle respiratoire. Si il est nécessaire d'augmenter la dose du β_2 -agoniste, reconsidérer le schéma thérapeutique et instaurer une corticothérapie ou augmenter la posologie de la corticothérapie en cours. Prudence chez les patients atteints d'hypertension, de sténose sous-aortique hypertrophique idiopathique, de troubles cardio-vasculaires accompagnés d'arythmies, d'infarctus du myocarde récent, de diabète sucré et d'hyperthyroïdie. **Catégorie de grossesse:** B. **Effets indésirables:** Tremor, agitation, sécheresse de la bouche, céphalées, palpitations cardiaques, bronchospasme paradoxal, crampes musculaires, myalgies, réactions d'hypersensibilité cutanée, arthralgies, tachycardie, β -bloquants non sélectifs (p.ex. propranolol); prudence avec les β -bloquants cardio-sélectifs. Possible interaction (effet additif) avec d'autres stimulateurs β ou d'anticholinergiques. **Catégorie de vente:** B. Pour de plus amples informations veuillez consulter le Compendium Suisse des Médicaments.

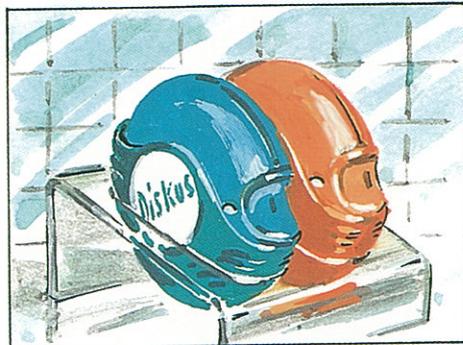
ASTHME



DISKUS[®]

L'inhalateur multidose pour une
thérapie antiasthmatique efficace

Serevent[®] Salmétérol



Glaxo Respiration

Division of Glaxo Wellcome AG · 3322 Schönbühl

Axotide[®]
Propionate de fluticasone

LINDBER 560

Axotide®. Nébuliseur-doseur, Disk/Diskhaler, Diskus (inhalateur pulvérisant multidoseur). **Principe actif:** Fluticasone (ut Fluticasoni propionas). Glaxo Wellcome SA, Bahnhofstr. 5, 3322 Schönbühl. **Indications:** Adultes et enfants de plus de 4 ans: Traitement de base de l'asthme bronchique, thérapie au long cours. **Posologie/Mode d'emploi:** Axotide est exclusivement destiné à l'inhalation. Adultes et adolescents de plus de 16 ans: Dose initiale 0,10 mg - 1,0 mg 2 x par jour, dose d'entretien (dose standard) 0,10 mg-0,50 mg 2 x par jour. Enfants de plus de 4 ans: 0,10 mg 2 x par jour. **Limitations d'emploi:** Contre-indications: Hypersensibilité à l'un des composants de l'Axotide. Précautions: La réponse au traitement devrait être surveillée à l'aide de tests d'exploration fonctionnelle respiratoire. En cas de nécessité d'augmenter la dose du β_2 -agoniste, reconsidérer le schéma thérapeutique et envisager une augmentation posologique de la corticothérapie. Chez un faible nombre de patients, l'inhalation de fortes doses (>1 mg/d) peut entraîner une baisse du taux de cortisol plasmatique, tandis que la fonction corticosurrénale et la capacité de réserve surrénalienne restent en général dans les limites de la normale. Dans des cas isolés, notamment chez les patients traités par des fortes doses quotidiennes (maximales) sur une longue période, une insuffisance corticosurrénale peut survenir. Une suppression prolongée de l'axe hypothalamo-surrénalien peut éventuellement provoquer des effets secondaires systémiques. On arrêtera resp. réduira avec une grande prudence les doses de corticostéroïde chez les patients dont la fonction corticosurrénale est diminuée à la suite d'une corticothérapie au long cours, soit systématique, soit inhalée à doses élevées. Une prudence particulière est de mise avec les patients atteints de tuberculose pulmonaire active ou quiescente, ou de mycose pulmonaire. **Catégorie de grossesse:** C. **Effets indésirables:** Enrouement, infection à Candida albicans localisée à la muqueuse buccale et pharyngée, réactions d'hypersensibilité cutanée, bronchospasme paradoxal. **Interactions:** Aucune interaction connue à ce jour. **Catégorie de vente:** B. Pour de plus amples informations veuillez consulter le Compendium Suisse des médicaments.